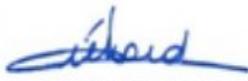


Feux de la Saint Martin et pollution des sols à Malmedy

Dans la ville de Malmedy, un des Grands prés accueille, dans sa partie plus sèche et depuis de nombreuses années le feu de la Saint-Martin. En 2023, on y a encore brûlé tout un lot de bois traités.

Il borde un terrain humide, que la Warche a inondé en juillet 2021 et qui peut être considéré comme un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) 11.

Province de Liège		Bulletin d'analyse de terre : Évaluation environnementale du sol - Métaux	
Laboratoire		SPAA-SE-SOL-015-rev11 du 25/01/2023	
- Site : terre sous le bûcher du feu de la St Martin (Grand-pré).		Validation des résultats analytiques :  Dr. Ir. Amandine Liénard Responsable technique	
- Date du prélèvement de l'échantillon : 11/11/2023			
Résultats analytiques			
Métaux/métalloïdes du Décret sol (M.B. 22.03.2018)		Valeur seuil (VS) (mg/kg TS) Usage agricole	
Arsenic (mg/kg TS) ²⁶ :	19.98		30.00
Cadmium (mg/kg TS) ²⁶ :	0.93		1.80
Chrome (mg/kg TS) ²⁶ :	44.05		57.00
Cuivre (mg/kg TS) ²⁶ :	36.03		53.00
Nickel (mg/kg TS) ²⁶ :	34.34		87.00
Plomb (mg/kg TS) ²⁶ :	84.23		200.00
Zinc (mg/kg TS) ²⁶ :	169.52		196.00

Commentaires :

L'arsenic dépasse la valeur de surveillance fixée à 15 ppm mais reste inférieur à la valeur seuil du Décret sol pour un usage agricole.

L'échantillon ayant révélé la présence de métaux comme l'Arsenic, le Cadmium et le Plomb, il est conseillé de ne pas épandre de cendre de bois sur ce terrain et d'éviter d'y mettre un compost fait à partir des déchets verts.

A Bellevaux, village de la commune de Malmedy, plusieurs habitants ont noté la présence de vieux pneus dans le bûcher de la Saint-Martin. Cela peut évidemment expliquer l'épaisseur du tas de suie et les fumerolles observées 12 jours plus tard à cet endroit.

Métaux/métalloïdes du Décret sol (M.B. 22.03.2018)		Valeur seuil (VS) (mg/kg TS) Usage agricole	
Arsenic (mg/kg TS) ²⁶ :	23.47		30.00
Cadmium (mg/kg TS) ²⁶ :	1.23		1.80
Chrome (mg/kg TS) ²⁶ :	37.93		57.00
Cuivre (mg/kg TS) ²⁶ :	23.40		53.00
Nickel (mg/kg TS) ²⁶ :	23.57		87.00
Plomb (mg/kg TS) ²⁶ :	49.23		200.00
Zinc (mg/kg TS) ²⁶ :	144.11		196.00



**Province
de Liège**

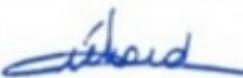
Laboratoire

Station provinciale d'analyses agricoles
Rue de Dinant, 110 - B-4557 Tintot (Soy)
Tél : 04/279.38.00 Fax : 04/279.59.07
Membre du réseau REQUASUD

Bulletin d'analyse de terre : Évaluation environnementale du sol - Métaux

SPAA-SE-SOL-015-rev11 du 25/01/2023

Validation des résultats analytiques :


Dr. Ir. Amandine Liénard
Responsable technique

Références du laboratoire ^(c)

<u>Date de prélèvement :</u>		<u>Prélèvement accrédité :</u>	Non
<u>Date de réception :</u>	29/01/2024	<u>Préleveur :</u>	CLIENT
<u>Date du début d'analyse :</u>	28/02/2024	<u>Profondeur de prélèv. :</u>	25 cm
<u>Date d'édition :</u>	28/02/2024	<u>Identification de la parcelle :</u>	
<u>Ref. Rapport :</u>	24-SPAA-ETM-0178	<u>Parcelle :</u>	Terre du feu de la St Martin Bellevaux
<u>Ref. Prelev. :</u>	PA 117	<u>Superficie :</u>	1 are
<u>Ref. Labo. :</u>	24P0001	<u>Commune :</u>	
<u>Ref. Client :</u>		<u>Région agricole :</u>	

Résultats analytiques

Bellevaux : site du feu de la Saint Martin

L'aire du bûcher est beaucoup plus étendue que celle des Grands prés à Malmedy

A gauche : lieu du prélèvement de l'échantillon de sol



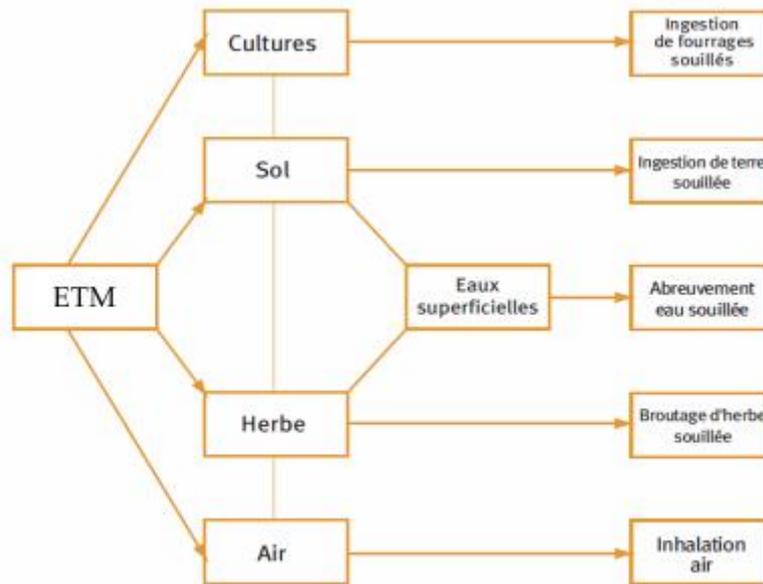
Morceaux de bois traité trouvés à l'emplacement du bûcher

En haut : morceau de lamellé-collé.

En bas : fragment avec zone vernie ou plastifiée (rouge)



ETM : éléments traces métalliques comme le Cadmium



Source : d'après l'Institut de l'Élevage, 2010

Conclusion

La commune pourrait certainement contacter les comités organisateurs de ces feux pour qu'ils déposent les bois traités et les pneus au parc à conteneurs communal. Elle pourrait aussi leur rappeler l'article 1384 du Code civil « *On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde* ».

Dans le cadre du Plan Communal du Développement Rural (PCDR), les membres de la Commission, qui s'occupent de ce PCDR, avaient notamment défini comme objectifs de « *protéger les habitats, la biodiversité et la qualité des eaux de la pollution et des dégradations* ». En 2023, ces objectifs n'étaient visiblement pas atteints ...

Certains métaux lourds pourraient bien contaminer le bétail que l'on installe dans les prés des feux de la Saint-Martin, soit par l'herbe souillée que les vaches ou les chevaux consomment ou la terre souillée qu'ils ingèrent. Voir le schéma ci-dessus de BIGNON (2010).

Référence

BIGNON, E. (2010). *Amélioration de la qualité des laits biologiques : caractérisation des micropolluants*. Institut Technique de l'Agriculture Biologique.